

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil Communautaire

Séance du 15 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi quinze janvier à dix-huit heure trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Parigny-les-Vaux, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h30.

Membres présents : M. Jean-Pierre APERS, Mme Dany ARGOUD-RABEH, Mme Danielle AUDUGÉ, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLEAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, Mme Valérie DELONG, M. André DÉMARES, M. Daniel GOBET, M. Éric GUYOT, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, M. Christophe MAGNIEN, Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick RÉGNAULT, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT

*Absents excusés : Mme Michèle BRIDOUX pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHATEAU
Mme Nathalie JOLY pouvoir donné à M. André DÉMARES
M. Roger RIGAUD pouvoir donné à Mme Nathalie LEBAS*

Secrétaire de séance : Mme Danielle AUDUGÉ

M. MERCIER présente ses vœux de santé, de réussite et de bonheur à l'assemblée. Concernant la CCBN, il souhaite travailler dans la sérénité afin que cette dernière soit un réel rassemblement qui voit dans l'avenir la progression des communes.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation compte-rendu du conseil communautaire du 11 décembre 2014
2. Création d'un poste d'agent de développement
3. Renouvellement de l'adhésion de la CCBN pour la piste de compétition BMX au Service Collectif d'Entretien de l'Eclairage Public (SCEEP)
4. Questions diverses

1) APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2014

Quelques fautes d'orthographe ont été corrigées.

Suite à la remarque faite par M. RIGAUD, les propos de la Présidente, sur son souhait de démissionner, vont être rajoutés au compte-rendu. Mme la Présidente indique que Mme DAUBRENET, secrétaire de séance, avait bien signalé par courriel cette omission.

M. CHATEAU revient sur ces propos. Il affirme que le rôle du secrétaire de séance est de vérifier le compte-rendu. Selon lui, quand on annonce quelque chose, on doit le faire. Il rappelle également qu'aucun travaux n'a été fait depuis avril. Il veut un vrai changement. Les statuts sont à revoir. Il souhaite que la compétence voirie soit redonnée aux communes et que les équipements sportifs communautaires (Salle des Arts Martiaux et pistes BMX) soient

redonnés aux communes de Guérigny et Urzy qui prendraient en charge les frais de fonctionnement.

M. MERCIER explique qu'il a soutenu la Présidente dans ses choix car une démission doit être réfléchi. Il rappelle également l'essentiel : les finances de la Communauté de Communes se sont bien améliorées et il faut avoir aussi du respect pour le travail de Madame la Présidente.

M. PASQUET confirme qu'il n'y a pas eu de dépenses sur 2014. Des réflexions ont été menées pour assainir les finances, notamment sur la dette.

La Présidente annonce que l'excédent de fonctionnement de 2014 sera sensiblement le même que celui de 2013. Toutes les factures de 2014 seront mandatées sur cet exercice et ainsi rien ne sera reporté sur 2015.

Arrivée de M. GUYOT à 18h48.

M. CHALENCON confirme les propos de M. MERCIER. Plusieurs élus ont convaincu la Présidente de ne pas démissionner.

Les élus procèdent à l'approbation du compte-rendu :

0 Abstentions

9 contre

15 pour

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

2) CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Une commission de « Réflexion » a été créée à laquelle la Présidente n'a pas participé.

M. MERCIER fait une synthèse sur la rencontre avec Nièvre Développement.

Suite au dernier conseil communautaire plusieurs interrogations ont été émises. Le lundi qui a suivi ce conseil, un contact a été pris avec les Communautés de Communes entre Nièvres et Forêts et le Pays Charitois. Ces dernières ont redirigé les élus de la CCBN vers Nièvre Développement (structure qui accompagne les agents de développement sur le département).

M. MERCIER a établi une fiche de poste qui a été transférée aux élus. La directrice adjointe de Nièvre Développement a été reçue à la CCBN le 18/12/14.

Plusieurs points ont été soulevés lors de cette réunion :

- Faut-il recruter sur un cadre d'emploi de catégorie A ou B+ ? → en termes de rémunération, le 1^{er} échelon de la catégorie A est moins élevé qu'une catégorie B+.
- Est-ce que l'aide à l'animation (15 000 €) du Conseil Général va perdurer ? → une promesse orale du Président du Conseil Général a été faite en ce sens à la condition qu'une embauche dans un cadre réglementaire soit faite.
- M. MERCIER a listé les tâches que l'agent de développement pourrait avoir à la CCBN en plus de ses missions premières :
 - ✓ Établir une base immobilière du foncier du territoire.
 - ✓ Constituer un annuaire des artisans, des commerces, des entreprises.
 - ✓ Être à la disposition de chaque commune lors de l'élaboration de projets (conseils juridiques, aide pour les subventions,...).
 - ✓ Assister les différentes structures lors de grosses manifestations sportives, culturelles (ex : en mai 2015, l'ASGU BMX organisera deux grandes manifestations, 500 pilotes sont attendus le samedi et 500 le dimanche).
 - ✓ Réfléchir à la fusion prochaine des intercommunalités.

C'est pour ces raisons qu'un agent de développement a toute sa place au sein de la CCBN.

La Présidente explique que le poste est ouvert pour 2 ans, catégorie A, 1^{er} échelon. Une économie d'environ 700 € par mois sera faite par rapport au précédent agent de développement qui était au 6^{ème} échelon. La subvention pour l'animation sera maintenue si la personne recrutée est de catégorie A.

M. CHATEAU trouve qu'un CDD à temps complet est « gênant » en raison de la prochaine fusion des intercommunalités. Il aurait plutôt souhaité un agent de développement partagé avec une autre Communauté de Communes. La Présidente et M. MERCIER rappellent que Christopher GIRAUD était en CDD lui aussi.

Pendant ces 2 ans de contrat, l'agent recruté pourra montrer ses valeurs dans une petite structure et ce sera l'occasion pour un jeune diplômé de faire ses preuves afin de mieux rebondir par la suite dans une grosse structure.

M. GUYOT demande si au vu des projets de la CCBN il faut vraiment un temps plein ? Un mi-temps avec une autre Communauté de Commune ne serait-il pas plutôt préférable ? → il faut un temps plein sinon il n'y aura pas d'aide du Conseil Général.

Le temps plein se justifie avec les tâches annexes listées par M. MERCIER. M. PASQUET précise qu'il faut constituer un bon dossier en vue de la fusion à venir. Les élus n'ayant pas le temps d'aller chercher toutes les informations, c'est le nouvel agent qui en aura la charge. Il devra faire des tableaux comparatifs entre les différentes Communauté de Communes (ex : taxes,...).

Des réunions sont organisées par Nièvre Développement pour les agents de développement. La Présidente explique qu'un contrat de territoire CAP + (axé sur le développement durable) apporterait une aide à l'animation supérieure au contrat actuel.

M. PASQUET souligne le fait qu'un agent de développement est capteur de subventions.

M. CHATEAU précise que lors du recrutement, il faudra axer l'entretien sur la fusion plus que les projets, ceux-ci étant peu nombreux.

M. PASQUET pense que l'évolution de l'intercommunalité est fondamentale mais il faut tout de même continuer à travailler sur les projets de la CCBN afin de pouvoir les défendre au mieux lors des fusions.

Le Conseil Général a proposé de faire un pré-tri des candidatures reçues. Ce travail pourra être comparé avec celui effectué par la commission, malgré tout ce sont les élus de la CCBN qui décideront.

Il faudra convoquer 5 personnes sur une ½ journée. La commission sera composée d'un membre par commune (les cinq Maires). M. MERCIER précise que Nièvre Développement propose des services d'aide aux personnes qui s'installent dans le département. La Présidente rappelle que les élus peuvent également apporter leur aide.

Voté à l'unanimité : Délibération n°2015-001

La commission chargée du recrutement se réunira entre les cinq Maires le 23 janvier à 10h à Parigny-les-Vaux afin d'examiner les candidatures et en retenir cinq. Les entretiens quant à eux se dérouleront le vendredi matin 6 février à Urzy.

3) **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CCBN POUR LA PISTE DE COMPETITION BMX AU SERVICE COLLECTIF D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (SCEEP)**

Mme la Présidente rappelle aux élus qu'ils ont tous reçu la nouvelle convention. Le tarif pour 2014 était de 204,85 €, pour 2015 il sera de 209,95€.

Voté à l'unanimité : Délibération n°2015-002

4) **QUESTIONS DIVERSES**

M. MERCIER demande une évolution des statuts, notamment pour la voirie. Les axes prioritaires et principaux resteraient de la compétence de la CCBN, mais les axes secondaires devraient être de la compétence des communes. Une réunion de la commission des statuts devra être programmée.

M. CHATEAU appuie cette demande et précise qu'il faut définir un intérêt communautaire des voies. Il souhaite également que des travaux de voirie soient réalisés en 2015.

Plus aucune question n'est posée, la séance est levée à 20h00.